## Département de l'AIN Arrondissement de Bourg en Bresse Canton de SAINT ETIENNE DU BOIS Commune de **RAMASSE**

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 23 mars 2018 à 19h30 à la mairie, en salle du Conseil Municipal

=======

Président : Michel PORRIN

Présents: Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M.,

CHAPUY B.

Absents-excusés: Mr DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr JOLY A., Mme LE SANT K. a donné

pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PASSAQUET C.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mr JOLY Alain <u>Date de convocation</u> : vendredi 16 mars 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Vendredi 23 mars 2018 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

## Vote du compte de gestion 2017

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2017 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 60 182.49 € Investissement : excédent : + 37 459.97 €

## Vote du compte administratif 2017

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Philippe DOSNE et hors présence du Maire, le compte administratif 2017 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : +60 182.49 € Investissement : excédent : +37 459.97 € Reste à Réaliser 2017 dépenses : 94 160.32 € Reste à Réaliser 2017 recettes : 13 840 €

### Affectation des résultats de l'année 2017

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal, par monsieur le maire, le Conseil décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 comme suit :

A la section Investissement Recettes 2018 : 42 860.35 €
A la section Fonctionnement Recettes 2018 : 17 322.14 €
d'affecter l'excédent d'investissement 2017 comme suit :
A la section Investissement Recettes 2018 : 37 459.97 €

## Vote du budget 2018

Après présentation par Mr DOSNE et le Maire, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 193 614.33 € Investissement : 243 606.89 €

## Département de l'Ain : Convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics

Compte-tenu de l'évolution de la réglementation des marchés publics, le département de l'Ain propose aux communes d'adhérer gratuitement à leur plateforme de dématérialisation.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à cette plateforme mutualisée et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics avec le Département de l'Ain.

## Maintenance annuelle des extincteurs des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une maintenance des extincteurs est effectuée chaque année par un professionnel. Après analyse d'un comparatif entre 2 prestataires, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société DUMONT SECURITE pour un montant de 184.15 € TTC.

### ONF: Forêt communale de Ramasse – programme d'actions 2018

Monsieur le maire fait part au conseil du courrier de l'ONF précisant le programme d'actions pour l'année 2018, à savoir des travaux de maintenance quant à l'entretien du parcellaire entre les parcelles 13 et 14. Ces derniers n'étant pas nécessaires, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas les réaliser cette année.

# Participation aux sorties scolaires de l'école primaire en 2018

Une demande de participation de 80 € pour « classe découverte » a été reçue de l'école primaire de Villereversure, concernant 4 enfants de Ramasse. Le conseil accepte à l'unanimité d'accorder la somme demandée.

### Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Drom-Ramasse au lieu-dit « sous les bornes »

Monsieur le maire présente au conseil le projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Drom-Ramasse proposé par la société EDF Energies Nouvelles dont la note de synthèse et la promesse de bail étaient jointes à la convocation de cette réunion.

Le projet s'étendrait sur 7 hectares dont 1 sur la commune de Ramasse. Cette dernière étant propriétaire d'une des parcelles impactées (parcelle B224 d'une superficie de 580 m²), le maire expose les possibles retombées économiques et fiscales attendues et rappelle la promesse de bail qui serait établit avec société EDF Energies Nouvelles.

Avant de prendre toute décision quant à la poursuite de ce projet, le conseil municipal souhaite obtenir de plus amples renseignements sur celui-ci.

## Cérémonie du 8 mai et cérémonie de Citoyenneté

La Cérémonie du 8 mai se déroulera comme habituellement devant le monument aux Morts à 11h15.

Celle-ci sera précédée d'une Cérémonie de Citoyenneté destinée aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale en vue de les sensibiliser aux droits et devoirs de tout citoyen et de leur rappeler les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique.

#### <u>Délégations du Maire</u>

Sans objet.

#### Compte-rendus des commissions

- Syndicat des eaux ASR - 08/03/18 : l'extension du réseau d'eau Chemin de chez Gagnon est programmé en 2018 pour un montant de 43 000 € HT. La reprise de la compétence Eau par CA3B est prévue en 2019.

Afin de lisser le prix de l'eau sur toute l'agglomération, un service unique est proposé.

- SIEA -16/03/18: fibre optique : 1000 prises ont été installées en 2017. 31000 prises sont prévues en 2018 et 57000 doivent être installées entre 2019 et 2021.

Pour Ramasse, la date prévisionnelle de raccordement est fin 2019 – début 2020.

- CA3B Pôle territorial de Ceyzériat – groupe de travail voirie – 20/03/18 : départ du technicien voirie du pôle territorial de Ceyzériat, son remplacement est en cours.

En complément des travaux voirie initialement prévus chemin de chez Gagnon, Route des Grand'Cours et Derrière les Granges, la possibilité de refaire la bande de roulement Route de la fruitière est examinée.

Cette réfection est conditionnée au passage éventuel de la fibre optique sur ce passage de voirie.

- Conseil d'école 20/03/2018 : malgré la prévision d'effectifs croissants à la rentrée de septembre 2018, la demande d'ouverture d'une classe supplémentaire a été refusée par l'inspection académique. Une nouvelle demande sera présentée.
- CA3B : le maire informe le conseil que les compte-rendus sont consultables sur le site ca3b.fr.

### Questions diverses

- Démission de l'agent technique communal.
- Révision des voûtes du réservoir d'eau dit « du Champ » : les poutrelles métalliques et la dalle en béton étant en mauvais état, une réfection est à prévoir à moyen terme.
- SIEA : point sur l'étude globale de l'état des lieux et d'optimisation du coût de l'éclairage public : les 4 transformateurs permettent l'installation d'une horloge astronomique, 24 lampadaires sont à rénover, l'extension de réseau d'éclairage public chemin de la Combe Gouty est à l'étude.
- Une délégation du Conseil municipal rendra visite à une administrée à l'occasion de son centième anniversaire.
- SR3A plan de désherbage communal : la commune signera prochainement la charte zéro phyto.

Un bac de collecte de produits phytosanitaires est à disposition des administrés les mardis et vendredis matins devant la mairie jusqu'au 28 avril 2018. La ville de Bourg-en-Bresse propose une visite de son cimetière sans traitement chimique depuis 1 an, le samedi 24 mars.

- Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande d'une administrée souhaitant créer une épicerie associative participative sur la commune. Avant de prendre toute décision quant à la poursuite de ce projet, le conseil municipal souhaite obtenir de plus amples renseignements sur celui-ci.
- Naissances : un cadeau sera dorénavant offert par le Club de l'Amitié soutenu par la municipalité.
- STEP : une clôture en PVC et treillis soudé sera prochainement posée autour du dégrilleur.
- Pâturage de la Montagne : un projet de remplacement des clôtures est à l'étude.
- Incivilités : non respect des « stop » et du sens interdit au village du Bas ; des contrôles seront effectués.

La séance est levée à 22h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 18 mai 2018 à 19h30